

Réponse du Conseil administratif du 15 octobre 2025 à l'interpellation écrite du 21 mai 2025 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Patricia Richard, Kevin Schmid, Ruzanna Tarverdyan, Nadine Béné, Rémy Burri, Michèle Rouillet, Sebastian Aeschbach et Luc Zimmermann: «Suite de la panne d'électricité en Espagne et en France».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif,

A la suite de la panne d'électricité d'ampleur qui a récemment touché une partie de l'Espagne et de la France, la question de la gestion des conséquences d'un tel événement en Ville de Genève se pose légitimement.

En effet, une coupure prolongée de l'alimentation électrique peut avoir des répercussions majeures sur la sécurité publique, le fonctionnement des infrastructures essentielles (hôpitaux, feux de circulation, télécommunications, ascenseurs, etc.), l'accès à l'information pour la population ainsi que sur la continuité des services municipaux.

Dans ce contexte, sont posées les questions suivantes au Conseil administratif:

1. La Ville de Genève dispose-t-elle d'un plan ou d'une procédure spécifique pour faire face à une coupure d'électricité de grande ampleur affectant tout ou partie de son territoire?
2. Quels sont les moyens prévus pour assurer la continuité des services essentiels en pareil cas (hôpitaux, sécurité, mobilité, accueil de la population vulnérable, etc.)?
3. Quelle coordination est prévue avec les autorités cantonales, les SIG et les autres partenaires concernés pour la gestion d'une telle crise?
4. Existe-t-il un dispositif d'information à destination de la population en cas de panne généralisée (y compris dans l'hypothèse où les canaux numériques seraient indisponibles)?
5. Des exercices ou des simulations sont-ils régulièrement organisés pour tester la réactivité des services municipaux face à ce type de scénario?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. La Ville de Genève dispose-t-elle d'un plan ou d'une procédure spécifique pour faire face à une coupure d'électricité de grande ampleur affectant tout ou partie de son territoire?

La Ville de Genève s'est mobilisée dès le printemps 2022, à la suite du conflit entre la Russie et l'Ukraine, et de la situation de crise énergétique grave engendrée, créant des risques de pénurie d'énergie (électricité et gaz) à court terme. En août 2022, le Conseil administratif a constitué la task force OSTRAL, interdépartementale, afin de préparer l'administration municipale à mettre en œuvre le plan OSTRAL de la Confédération, qui comprend quatre niveaux de réduction des consommations d'électricité (de 5 à 60-70%) afin d'éviter à tout prix une situation de coupure totale, soit un «black-out»¹.

La Confédération a élaboré ce plan afin de faire face au risque de pénurie d'électricité en **période hivernale**, durant laquelle les besoins d'importation d'électricité sont les plus élevés. Le dispositif associé est mis en œuvre selon un mode planifié et coordonné pour éviter une rupture totale, un black-out, rapidement synonyme, au-delà d'une heure, de très grande catastrophe et de chaos.

La task force OSTRAL poursuit ses travaux de préparation sans relâche depuis 2022, avec, notamment, la mise en place de plusieurs dispositifs:

- alimentation électrique des infrastructures critiques/missions prioritaires de l'administration municipale (dix sites), sécurisées au moyen de groupes électrogènes ou de batteries (proposition PR-1553);
- définition de scénarios d'économies d'énergie en cas de contingentement des grands consommateurs;
- mise en place de 12 Points de rencontre d'urgence (PRU) dans les écoles. Les PRU ont pour objectif d'être des lieux de rassemblement en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, notamment une perturbation majeure des communications, une pénurie d'électricité ou un black-out. Ils servent de points de diffusion d'information officielle et, si nécessaire, permettent d'accéder à des

¹ Le risque de pénurie d'électricité est classé par la Confédération parmi les situations de catastrophe les plus graves auxquelles le pays doit se préparer.

Elle a donc mis en place une ordonnance OSTRAL, qui encourage les cantons, les fournisseurs d'énergie, les administrations et tous les acteurs publics et privés à travailler ensemble pour établir des organisations, des systèmes de secours et des dispositions spécifiques. Cela leur permet de se préparer à de telles situations et, le cas échéant, de maintenir autant que possible les prestations essentielles à la population ainsi que les fonctions essentielles nécessaires à la société.

Le plan OSTRAL se compose en quatre niveaux:

- les trois premiers prévoient une diminution de la consommation d'électricité (de 5% pour le niveau 1, 10% pour le niveau 2, 30-50% pour le niveau 3 «contingentement»);
- le 4^e niveau, «déléstage», prévoit des coupures cycliques par périodes de quatre ou huit heures à l'échelle de quartiers.

moyens de communication d'urgence. Les PRU complètent les dispositifs de protection de la population existants et sont activés par les autorités si les autres moyens de communication sont indisponibles;

- trois projets stratégiques et structurants sont actuellement élaborés afin que l'administration municipale puisse, en toute situation et en tout contexte, assurer la continuité des activités prioritaires et des missions essentielles, par la mise en place:
 - de sites de repli sécurisés et fonctionnels pour accueillir plusieurs centaines de collaborateurs et collaboratrices impliqués dans les missions essentielles;
 - d'un plan de dotation de systèmes de radio-télécommunications de crise permettant d'assurer les communications internes des personnels engagés, tant sur le terrain que sur les sites de repli;
 - de supports et d'outils cartographiques.

La panne d'électricité survenue au Portugal et en Espagne le 28 avril 2025, d'une ampleur inédite, a eu pour conséquences l'arrêt des métros et des trains, des feux de circulation hors service et des embouteillages massifs. Les services essentiels ont été touchés, les réseaux téléphoniques et internet ont été perturbés et les aéroports ont été temporairement fermés dans certaines grandes villes. Il y a eu au moins sept décès en Espagne, consécutifs à l'utilisation de générateurs défectueux.

En Suisse, cette panne n'a pas eu de conséquences. Les autorités fédérales et cantonales considèrent néanmoins que ce type d'incident, **qui n'est pas lié à une pénurie d'énergie en période hivernale**, vient renforcer la nécessité que notre pays se prépare à ce type de situation, **possible en tout temps**, pour des motifs tels que des problématiques de régulation de réseaux, de systèmes de production et de distribution d'électricité renouvelable, ou d'attaques visant des systèmes de production ou de distribution d'électricité.

2. *Quels sont les moyens prévus pour assurer la continuité des services essentiels en pareil cas (hôpitaux, sécurité, mobilité, accueil de la population vulnérable, etc.)?*

En cas de crise majeure à l'échelle du canton, le pilotage devrait être assuré par les autorités cantonales dans le cadre du dispositif ORCA GE (Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle). Sous l'autorité du Conseil d'Etat, ce dispositif comprend un Etat-major cantonal de conduite (EMCC) qui réunit les représentants de tous les partenaires nécessaires à la prise en charge d'une situation de crise, dont la Ville de Genève fait partie.

La Ville de Genève mobilisera son Organe communal de coordination et de conduite (ORCOC), conformément au règlement LC 21 438 du 24 novembre 2010, dont la toute récente mise à jour est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Cet état-major communal agira sous l'autorité du Canton et mettra en œuvre tous les dispositifs nécessaires pour soutenir et protéger au mieux la population, et sortir au plus vite de la crise. Il assurera prioritairement:

- les missions essentielles (notamment la sécurité des populations vulnérables et de la population en général, des bâtiments et des infrastructures, la continuité de fonctionnement des postes de police, des écoles, de l'état civil, des pompes funèbres, de la sauvegarde des collections patrimoniales, de la viabilité ainsi que de la levée des déchets);
- la continuité des activités de type support, nécessaires aux missions essentielles.

Le lien entre l'ORCOC et l'ORCA (CoDir) sera assuré par le représentant du Groupement SIS (GSIS) au sein de l'ORCOC.

Cette coordination particulière de la Ville de Genève au sein de l'état-major cantonal s'explique par sa forte présence sur le terrain, son territoire stratégique et étendu, ainsi que par ses obligations envers la population.

A noter que les travaux de la task force OSTRAL s'inscrivent pleinement dans la stratégie d'ensemble intitulée «Concept et dispositifs globaux d'anticipation, de prévention et de gestion de crise de la Ville de Genève», élaborée par la Direction du Secrétariat général (DSG), coconstruite avec les nombreux départements, services et partenaires externes impliqués, et adoptée par le Conseil administratif le 25 avril 2024. Il a également décidé de mettre en œuvre les sept premières décisions structurantes suivantes:

1. **Création et mise en place à la Direction du Secrétariat général (DSG) de la cellule «Prévention et gestion de crise», dirigée par la responsable «Prévention et gestion de crise».** Créée fin 2024, cette cellule agit de manière stratégique et transversale, et consolide le support et l'assistance au Conseil administratif, ainsi qu'aux directions de départements et aux services opérationnels. Elle entretient en outre des coordinations étroites et efficaces avec les autorités cantonales, le GSIS et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en particulier.
2. **Mettre en place une politique globale de continuité, complétée notamment par une liste des prestations prioritaires et des infrastructures critiques, ainsi qu'un projet de déploiement de cette politique à l'ensemble des services de la Ville de Genève.** Après une première phase pilote permettant la mise au point de la méthodologie de gestion de la continuité des activités (Bilan des impacts sur les activités (BIA), Plan de continuité

des activités (PCA), Plan de reprise des activités (PRA) avec cinq premiers services, le projet de déploiement à l'ensemble des services sera réalisé d'ici 2028 au plus tôt.

3. **Mettre en place un réseau de veille, un système d'acquisition et de centralisation de l'information par danger, ainsi qu'un système d'alerte et de diffusion de l'information;**
4. **Valider la schématique ORCOC, globale et détaillée;**
5. **Modifier le règlement ORCOC en conséquence;**
6. Valider le concept général relatif aux postes de commandement et engager les démarches d'équipement/travaux d'adaptation nécessaires (notamment Vollandes), puis effectuer des tests en 2024 afin d'évaluer la tenue d'une séance du Conseil dans un ou deux des trois sites (Palais Eynard et/ou construction d'un abri de la Protection civile (PCi) aux Pâquis);
7. **Engager un programme global de formation 2024-2026 à l'échelle de la Ville de Genève, et former dès 2024 les premières personnes clés engagées dans le dispositif d'état-major élargi, ainsi que les membres du Conseil administratif.**

La Ville de Genève démontre ainsi qu'elle a pleinement pris la mesure de ce contexte permanent de polycrises et de la nécessité absolue pour les communes de renforcer leur organisation afin de développer leur agilité.

A ce jour, les décisions 1, 4, 5 et 7 sont très avancées, voire finalisées; les décisions 2, 3 et 6 sont également bien engagées. Elles relèvent toutefois de processus plus longs, pour lesquels les déploiements pleinement opérationnels sont envisagés entre 2027 et 2030.

3. *Quelle coordination est prévue avec les autorités cantonales, les SIG et les autres partenaires concernés pour la gestion d'une telle crise?*

A notre connaissance, un scénario de coupure brutale d'électricité à large échelle ne fait pas encore l'objet d'une coordination par les autorités et les Services industriels de Genève (SIG), qui impliquerait les autres partenaires, dont les communes. Le 29 avril 2025, au lendemain des coupures d'électricité en Espagne et au Portugal, nous avons suggéré à l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) de mettre sur pied une telle démarche avec les SIG, en précisant que la Ville de Genève est prête à participer à toute initiative cantonale visant à définir des mesures de protection préventives.

4. *Existe-t-il un dispositif d'information à destination de la population en cas de panne généralisée (y compris dans l'hypothèse où les canaux numériques seraient indisponibles)?*

En 2018, l'Unité Information et communication de la Ville a développé un kit de communication de crise à l'attention du réseau des chargés et chargées de communication dans les services et départements, afin de constituer un socle en matière de communication interne et externe, efficace en situation de crise.

Par ailleurs, comme mentionné au point 1, les 12 PRU seront mis à disposition de la population pour appeler ou demander les services de secours en cas de rupture des réseaux de distribution d'électricité et de communication. Lieux de contact, ils servent également de points de diffusion d'information officielle et de consignes en cas de panne généralisée.

5. *Des exercices ou des simulations sont-ils régulièrement organisés pour tester la réactivité des services municipaux face à ce type de scénario?*

Comme mentionné au point 2, la mise en place d'un plan de formation et d'exercice pluriannuel fait partie des premières décisions prises par le Conseil administratif. Ce programme d'envergure a été engagé dès 2024. Il est destiné à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève. Il comprend des séquences de formations spécifiques, qui intègrent systématiquement des parties théoriques et des exercices sur des scénarios de crise. Elles sont dispensées par le responsable de la formation pour les états-majors cantonaux au sein de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), avec la collaboration du Groupement intercommunal de défense incendie SIS (GSIS), de la Direction des ressources humaines (DRH), du département de la sécurité et des sports (DSPP) et de la Direction du secrétariat général (DSG) et organisées pour différents collectifs, tels que le Conseil administratif, les groupes état-major et état-major restreint ORCOC, le CODIR, les chefs et cheffes de service, les responsables de missions essentielles et d'infrastructures critiques.

Voici les principales réalisations et planifications en matière de formation et d'exercice:

- **Une soixantaine de personnes susceptibles d'intégrer un état-major de crise ORCOC ont ainsi déjà suivi un module de formation EM ORCOC de deux jours.** Cette formation vise à comprendre les fondamentaux des «concepts et dispositifs de prévention et de gestion de crise de la Ville de Genève». Elle permet notamment aux participants de se familiariser avec le vocabulaire et les processus spécifiques d'appréhension et d'analyse des problèmes, ainsi que de proposition de solutions. Cette formation est assurée par

un formateur des états-majors cantonaux de conduite à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

A la suite de cette première étape de formation initiale, le collectif EM ORCOC a été invité à participer à deux séquences d'exercice dans les prochains mois:

- les 6 et 7 novembre 2025, à l'exercice intégré EI25;
- en février 2026, à un exercice d'une journée.
- **Une demi-journée de formation «Introduction au système de management de la continuité (SMCA)»** a permis de former les cheffes et chefs de service et leurs adjointes et adjoints, les responsables du contrôle interne, ainsi que toutes les personnes impliquées dans la continuité des activités en cas d'indisponibilité totale ou partielle de ressources, soit une soixantaine de personnes, entre le 25 août et le 9 septembre 2025.
- Un séminaire d'une demi-journée consacré à l'évolution des pratiques en matière de «**Communication de crise**» à l'attention des chargés et chargées de communication dans les services et départements aura lieu fin novembre 2025.
- Un module e-learning à l'intention de l'ensemble du personnel sera déployé au début de 2026.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marjorie de Chastonay